

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL\_22\_12\_19\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le DIX-NEUF DECEMBRE** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

**Excusés** :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PRIX JEAN THOREAU**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que le prix du public Jean THOREAU a été créé lors de l'édition 2022, il a été proposé de renouveler cette opération pour l'année 2023.

**Considérant** que pour cela, à la médiathèque, du 24 janvier au 20 février 2023, les visiteurs, abonnés ou non, pourront voter pour un album jeunesse de leur choix. Quatre ouvrages, écrits par quatre auteurs invités au festival, ont été présélectionnés par l'équipe de la médiathèque.

- Ce matin-là, mon voyage a commencé de BARROUX
- Sittelles belles belles de Olivia COSNEAU et Bernard DUISIT
- Les vacances de Momoko de KOTIMI
- Le portrait du lapin de Emmanuel TREDEZ et Delphine JACQUOT

**Considérant** que si les albums jeunesse ont été retenus, c'est parce qu'ils représentent pour les enfants une porte d'entrée dans la lecture. Or leur donner le goût des livres est l'objectif principal du festival. Ce sont de plus, des ouvrages que chacun peut lire rapidement avant de voter.

**Considérant** que le prix sera remis à l'auteur lauréat le samedi 4 mars 2023 à ATHENA, durant le festival.

Il est proposé de doter ce prix à hauteur de 200 €, ce qui permettrait de lui donner un gage de sérieux et une notoriété, notamment chez les auteurs, éditeurs et près des médias.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le montant de la dotation à 200 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à verser la somme de 200 € à l'auteur récompensé au titre du prix Jean THOREAU.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**